

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## PAT: "20 000 contrats d'apprentissage jeunesse d'ici 2023"

**C'EST** le pari que s'est lancé le gouvernement à travers la Task Force sur le programme de facilitation de l'accès à l'emploi qui entend atteindre le cap de 20 000 contrats d'apprentissage jeunesse (CAJ) à l'horizon 2023. Fort de cette ambition, le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a rappelé lors de son adresse à la nation le 16 août dernier que "le Gabon doit devenir le pays du plein-emploi".

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

DANS le cadre du Plan d'accélération de la transformation (PAT), et soucieuses de mettre en musique le souhait du chef de l'État, la Task Force "programme de facilitation de l'accès à l'emploi", la Fédération gabonaise des sociétés d'assurances (Fegasa) et la Fédération gabonaise des courtiers d'assurance (FGCA) ont récemment eu une séance de travail au siège de l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI-Gabon).

En effet, si cette réunion avec les responsables du secteur des assurances n'est pas la première du genre, elle témoigne de la volonté des autorités gabonaises de mettre en musique l'adéquation formation-emploi. Car, d'après Ali Bongo Ondimba, "grâce à la réforme de la formation technique et professionnelle, l'écart, hier abyssal, entre l'offre d'éducation et les besoins réels sur le marché du travail, sera progressivement comblé. Nous avons radicalement changé de paradigme". Ainsi, au cours de cette rencontre, les membres de



La photo de famille à l'issue de la rencontre.

la Task Force, ont présenté aux deux fédérations du secteur des assurances, des programmes d'aide à l'emploi définis dans le nouveau Code du travail. Dans cette optique, l'objectif de la Task Force est d'identifier les verrous d'accès au marché de l'emploi pour les nationaux et de proposer des solutions concrètes pour les lever.

Convaincu de la faisabilité, le responsable de ce programme, Hans Ivala, a précisé que "depuis fin 2016 nous avons enregistré près de 1 200 embauches grâce au programme contrat d'apprentissage jeunesse (CAJ) et nous avons un taux de convertibilité de 31 %. L'objectif de cette Task Force est d'avoir 20 000 jeunes qui se voient proposer des pro-

grammes CAJ d'ici 2023. Il y a des dispositifs de deux ordres. Il y a ceux qui concernent les apprentis. Ce sont des dispositifs qui permettent de répondre au problème d'inadéquation formation-emploi (...)".

Selon la présentation du directeur général de l'Office national de l'emploi (ONE), "la vision stratégique de la Task Force est

de fluidifier le marché du travail et de garantir une adéquation entre l'offre et la demande pour l'insertion de 20 000 jeunes à l'horizon 2023. Pour une meilleure efficacité dans l'atteinte des objectifs, la stratégie doit explorer la possibilité de mettre en place des mesures incitatives au bénéfice des employeurs".

Du côté du secteur des assurances qui représente une bonne part du marché de l'emploi au Gabon, Andrew Crépin Gwodog, le président de la Fegasa, a précisé que "nous avons fait le point sur le programme CAJ qui est un contrat pour lequel nous nous sommes engagés à accompagner l'employabilité des jeunes. Les nouveaux dispositifs du nouveau Code du travail nous ont été présentés en ce qui concerne l'emploi des jeunes. Nous avons apprécié l'ensemble des explications qui nous ont été données. Cela nous permet de revisiter ce que nous faisons en matière d'employabilité des jeunes".

Dans les faits, du 2 novembre 2016 au 1er août dernier, 5 480 jeunes ont bénéficié du contrat d'apprentissage jeunesse (CAJ). Parmi les 3 786 CAJ terminés, l'Office national de l'emploi (ONE) assure qu'il y a eu 1 203 embauches, soit un taux d'insertion de 31,7 %. Le défi pour cette Task Force, est d'augmenter ces chiffres de manière significative. Comprenant les enjeux de ce programme, le président de la FGCA, Alain-Michel Massoussou a souligné "qu'en tant qu'employeur, nous avons été édifiés par le porteur de projet qui nous a présenté les nouvelles dispositions du Code du travail. De ce fait, nous avons bien compris toutes les mesures qui devraient accompagner nos différentes structures dans la prise en charge effective de ces demandes qui sont constantes des jeunes à la recherche d'un emploi".

### Contrepoint

## Ambitieux, mais...

GM.NTOUTOUME-NDONG  
Libreville/Gabon

20 000 contrats d'apprentissage jeunesse par an d'ici 2023. Le programme est ambitieux mais réalisable. Si seulement tous les acteurs impliqués jouent franc-jeu pour atteindre cet objectif. Notamment les chefs d'entreprise.

Selon le directeur général de l'Office national de l'emploi, Hans Ivala, depuis fin 2016, l'ONE a enregistré 1 200 embauches

grâce au programme Contrat d'apprentissage jeunesse (CAJ). En presque six ans de mise en œuvre dudit projet, les chiffres semblent bien faibles. C'est dire qu'en moyenne, au cours de ces 6 dernières années, seulement 200 embauches ont été réalisées chaque année. Mais, il reste à savoir le type d'emplois qui ont été offerts. Ces chiffres dévoilent clairement que les entreprises n'offrent pas réellement un grand nombre de nouveaux débouchés. Certes, dans le cas du pro-

gramme CAJ, il n'est question que de stages. Mais un contrat de stage bien suivi devrait déboucher sur une embauche. C'est l'objectif de l'ONE. Or, pour obtenir un simple stage dans une entreprise, même sans rémunération, c'est très difficile. La plupart des jeunes en fin de cycle d'une formation professionnelle s'en plaignent. "Il faut avoir des connexions", disent-ils. C'est-à-dire connaître des gens bien placés pour servir de facilitateur pour l'aboutissement

d'un dossier.

La Task Force "programme de facilitation de l'accès à l'emploi" a-t-elle la garantie que les entreprises collaboreront pleinement à ce projet? Sur les 20 000 contrats de stages par an à décrocher dans ce programme, il faudra trouver de nombreuses entreprises prêtes à recevoir au moins 100 stagiaires. Tout comme les secteurs dans lesquels seront répartis ces différents contrats devront être bien définis.